

## **Note sur l'accueil des étudiants étrangers**

Responsable des relations internationales et des étudiants « sortants » :

**Madame Marie Lammert** [mlammert@unistra.fr](mailto:mlammert@unistra.fr)

Responsable de l'accueil des étudiants étrangers « entrants » :

**Madame Sandrine Berrégard** [berregard@unistra.fr](mailto:berregard@unistra.fr)

### **1. Inscriptions dans les groupes au 2<sup>e</sup> semestre.**

Les étudiants étrangers en échange (Erasmus, CREPUQ, etc.) disposent de 15 jours pour arrêter définitivement leur inscription dans les groupes. A partir de la semaine 3 (30 janvier 2017), ils ne sont plus autorisés à changer de groupe.

### **2. Modalités d'évaluation**

- Conformément à la charte Erasmus, et dans un souci d'équité, les étudiants étrangers en échange sont soumis aux épreuves prévues dans les modalités d'évaluation votées chaque année par le conseil de Faculté et communes à tous les étudiants : les épreuves sont de même nature et de même durée. Un dictionnaire unilingue ou bilingue est toutefois toléré, mais exclusivement sous forme imprimée.
- En aucun cas le contrat d'études ou une lettre des enseignants de l'Université d'origine ne peuvent prescrire des modalités particulières d'épreuve : les enseignants appliquent les modalités d'évaluation votées par le conseil de Faculté.
- L'évaluation des étudiants étrangers est identique à celle de tous les étudiants : l'enseignant a toutefois la liberté d'adapter ses attentes dans le domaine de l'expression écrite et orale en français.
- Les dates de la session de rattrapage sont fixées par l'Université, et il n'est en aucun cas possible d'anticiper ces épreuves. Les étudiants étrangers souhaitant participer à cette deuxième session devront être présents à l'Université aux dates fixées par l'établissement.

